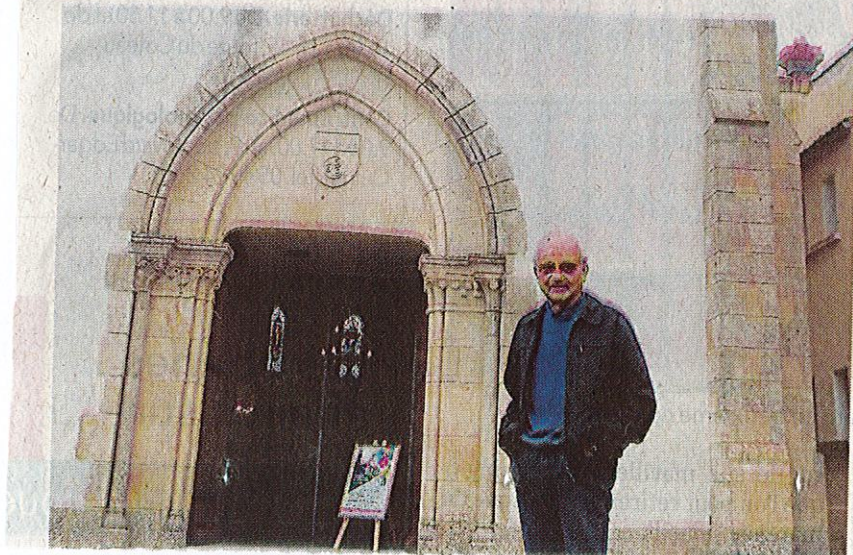


« Assurer la longévité de la chapelle »



Un des trois projets validés concernait la réalisation de travaux d'embellissement de la chapelle de Château-Bourdin avec 487 votes. Elle sera financée à 80 % par le Conseil départemental.

« Le montant des devis s'élève à 2 600 € » indique Maurice Drilleaud, le président de l'association « Faire revivre la chapelle ».

Les membres de l'association « Faire Revivre la chapelle » de Château-Bourdin, avaient émis le souhait de pouvoir restaurer la façade de la chapelle et installer une nouvelle moquette à la croisée des transepts.

« Des travaux nécessaires pour préserver et protéger son état, assurer sa longévité vont pouvoir se réaliser » a